

Métropole : premier revers au Sénat

La commission des lois du Sénat a rejeté, hier, l'article de loi qui veut faire d'Orléans une métropole. Mais le combat législatif ne fait que débiter.

Florent Buisson
et Christine Broudic
florent.buisson@centrefrance.com

Rien n'est joué, mais l'agglomération d'Orléans a subi un premier revers, hier, dans la course législative pour l'obtention du statut de métropole. Et c'est le Sénat qui le lui a infligé.

Petite explication. L'intercommunalité, qui deviendra communauté urbaine au 1^{er} janvier 2017, doit attendre que le projet de loi sur le statut de Paris, porté par le gouvernement, soit voté. Pourquoi ? Parce que le texte tend aussi à faire de Dijon et d'Orléans des métropoles. C'est un peu bizarre mais c'est comme ça. Et c'est cette option-là, inscrite dans l'article 41, qui a été rejetée hier, par une majorité d'élus, en commissions des lois, au Sénat. Au motif qu'elle « porterait atteinte à l'équilibre des territoires ».

« Tout reste donc possible ! »

Pour le président de la commission des lois, Philippe Bas (LR), « le statut de métropole doit, en effet, être réservé aux agglomérations qui en présentent les caractéristiques. Il ne peut être principalement un élément d'image dans la compétition des territoires ».

Et pourtant, n'en déplai-



DÉBAT. L'agglomération sera-t-elle métropole ? Les sénateurs rejettent l'idée, mais ce sont les députés qui auront le dernier mot.

se à Philippe Bas, dans ce fameux article 41, il s'agit bien d'équilibre des territoires voire d'aménagement du territoire. Est-il normal que deux capitales de région, Orléans et Dijon en l'occurrence, ne puissent bénéficier du statut de métropole ? Est-il tout autant normal que lesdites métropoles, hors Paris, soient concentrées sur le pourtour de l'Hexagone ? À croire que, vu du palais du Luxembourg, il ne se passe jamais rien dans le grand centre de la France...

« Je ne suis pas d'accord avec la lecture du Sénat, estime le député-maire

d'Orléans Olivier Carré (LR). Une métropole irradie au-delà d'elle-même, et ce statut profiterait à un territoire bien plus large que l'agglomération d'Orléans. Mais je reste très confiant, c'est un projet de loi porté par le gouvernement, et le vote à l'Assemblée nationale sera soutenu par la majorité, qui en théorie soutient le gouvernement. »

Que ce fameux article 41 soit bouté hors du projet de loi, Serge Grouard, député du Loiret et adjoint au maire d'Orléans chargé du dossier métropole, le craignait. « Tout était loin d'être fait d'avance. Je me

doutais bien que cela allait être compliqué au Sénat. Quand bien même nos trois sénateurs, Jean-Pierre Sueur, Jean-Noël Cardoux et Éric Doligé se sont pleinement investis pour défendre les intérêts de la métropole. »

Navette

Alors, qu'est-ce qui a coincé précisément, hier matin, en commission des lois ? La crainte que la grande méchante ville ne vienne manger les gentilles campagnes... Crainte entretenue par Jean-Michel Baylet, ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales,

qui, lors de son audition devant la même commission des lois il y a dix jours, n'a pas réussi à effacer le spectre d'une métropolisation à outrance brandi par certains sénateurs. Dont... Jacqueline Gourault, sénatrice (UDI) du Loir-et-Cher, vent debout contre ce fameux article 41.

Pour Serge Grouard, il est absurde de vouloir opposer ruralité et « urbanité ». « L'un ne va pas sans l'autre. Les deux sont complémentaires. Obtenir le statut de métropole permet de devenir un véritable acteur du développement économique et cela

doit servir au milieu rural. Cela a toujours été notre discours dans le Loiret. »

Rat des champs, rat des villes... Il faut croire qu'à l'approche de certaines échéances électorales, certains élus y ont vu là un moyen de faire... campagne.

Bref, on l'aura compris. La course parlementaire dans laquelle est engagé Orléans est semée d'embûches. Mais, malgré un faux départ, rien n'est encore perdu.

Débat à l'Assemblée en décembre

Pour Jean-Pierre Sueur, sénateur PS, vice-président de la commission des lois justement, c'est même un épiphénomène. « Nous n'en sommes qu'au premier épisode, dit-il. Et rien n'est perdu ! Avec d'autres, je déposerai pour la séance publique – qui aura lieu entre les 7 et 10 novembre – un amendement rétablissant l'article en question. Et puis, il y aura l'examen du texte à l'Assemblée nationale, puis une commission mixte paritaire, puis, probablement, de nouvelles lectures à l'Assemblée, au Sénat, puis à l'Assemblée. Tout reste donc possible ! » C'est l'Assemblée qui aura le dernier mot.

Le projet de loi concernant surtout le statut de Paris (il prévoit notamment de regrouper les quatre premiers arrondissements en un seul), une pression forte est mise sur les parlementaires. Selon le député-maire d'Orléans, le texte sera voté au Sénat en novembre puis étudié au Palais-Bourbon en décembre. Orléans sera donc vite fixé sur son destin, métropolitain ou pas. ■